



## Compte-rendu du conseil d'école du 08 Mars 2018

### ➤ Tour de table et présentation des nouveaux enseignants.

#### Présents :

Mairie : Mr MARX

DDEN : Mr PENZ

Parents d'élèves Liste indépendante : Mmes MARIIGNANI DI MARIANI, JOND, LACHAVANNE, BOUGUETTAYA, OCAK

Parents d'élèves FCPE : Mmes DAUDIN, VAN DEN BROECK, CROSET, GILSON  
Mr NEVEU, MARTEAU

Délégués d'école: REXHEPI Vesa. EMERLLAHU Donart (excusé)

Enseignants : Mmes SCHMID (directrice), HAQUETTE (MS), MAGAT-SAUNIER (UPE2A), SCHMERBER (CP), LEDINOT (CE2/CM1), HUSSON (PS), VANUXEM (PS/MS), LUGRIN (MS/GS), RACHIDIA (PACTE), TROUVE (GS), POUILLON (CE1/CE2), GARCIA (PS), WISNIEWSKI (GS), BERNARD (CP/CE1), FALGUIERE (CP/CE1, CE1, CE1/CE2), HALLEUR (GS), DI-SCANNO (CP/CE1), PEGUET (ULIS), ATTARDO (CE1/CE2)

Mr LUZY (CM1/CM2)

ATSEM : Mmes CATOIR et WONS

Excusées : Mmes LEUROND (en congé parental), MONIER (Rendez-vous médical), HELIOT, DURIF-VARAMBON (en arrêt maladie), ANDRE, BARBOTIN (ne travaille pas le jeudi), ROUSSET (ne travaille pas le jeudi), ESCOLA (malade), LAURETI (psychologue scolaire), CADIER (maîtresse E),

Excusé : Mr LEUROND (en congé parental)

Mr LUZY : Remplacement cm1/cm2 Mme LEUROND actuellement en congé maternité

Mme PEGUET : Classe Ulis remplacement d'Isabelle DURIF-VARAMBON,

Mme la Directrice remercie la Mairie pour le financement du transport pour les sorties scolaires, les ateliers du parcours culturel ainsi que pour les séances de natation ainsi que les parents qui accompagnent ou aident à l'organisation des sorties (Bibliothèque, Natation, autres sorties scolaires ou événements).

Elle remercie aussi le Sou des Écoles pour le financement des sorties scolaires et l'aide qu'ils peuvent apporter à l'école.

Mme LAURETI (psychologue scolaire) souhaite remercier la mairie car bien qu'elle ne soit pas rattachée au groupe scolaire la Mairie lui a accordé un budget.

### ➤ Interventions des délégués d'école :

- x Lecture des réponses de Mr MARX aux questions du premier conseil d'école (en annexe)
- x Questions à Monsieur le Maire et aux enseignants.

La Directrice indique que cette fois-ci les délégués d'école n'ont pas eu le temps de refaire un questionnaire à l'intention de la Mairie mais nous informe et remercie Mr Marx d'être venu rencontrer les délégués d'école pour leur apporter les réponses au précédent questionnaire.

La déléguée présente aidée de Mme LEDINOT a procédé à la lecture du précédent questionnaire et des réponses obtenues.

A la question serait-il possible d'avoir école le Samedi plutôt que le mercredi

Mr Marx représentant de la Mairie a répondu que ce n'était pas la Mairie qui décide seule mais qu'elle en discute avec l'Education Nationale ainsi qu'avec les parents et les représentants des parents d'élèves.

Ainsi la mairie va envoyer un questionnaire aux parents sur la question des horaires pour connaître leurs avis mais nous resterons l'année prochaine à 5 jours d'école avec le mercredi matin.

Concernant les questions sur l'amélioration des bâtiments (demande de repeindre certains endroits etc.) la réponse apportée et qu'il y aura une nouvelle école dans 18 mois.

L'année prochaine une classe supplémentaire va être créée dans un bâtiment existant car le nombre d'élèves sera plus important. Cette classe sera à côté de la salle des maîtres.

Ces travaux ajoutés aux coûts de construction de la nouvelle école fait que la mairie ne peut pas trop investir dans cette école. Lorsque la nouvelle école sera ouverte les locaux de l'école actuelle seront réaménagés, aire de promenade, de jeux et appartements.

Concernant le ménage des classes, les enfants en élémentaire doivent passer le balai dans leurs classes et les dames doivent ramasser.

Les dames de ménage doivent nettoyer les classes et les tableaux, si ce n'est pas fait correctement la Directrice de l'école contacte la responsable de la société qui les emploie.

Le ménage sera de nouveau fait le mercredi après-midi pour que les classes soient propres le jeudi matin.

Des tapis ont été mis en haut et en bas des escaliers pour que les enfants y frottent leurs pieds et salissent moins le sol.

? Serait-il possible d'avoir du papier toilette qui sent bon et des désodorisants.

L'école actuelle a 46 ans les installations sont vieilles. Dans la nouvelle école, il y aura des ventilations et pas de soucis d'odeur dans les toilettes.

? Y aura-t-il un garage à vélos dans la nouvelle école ?

Oui mais il faudra apporter un cadenas, les vélos seront protégés de la pluie.

? Y aura-t-il une cantine sur place ?

Oui il y aura une cantine sur place ainsi qu'une salle pour faire les sports de l'EPS.

Il y aura un passage secret entre l'école maternelle et élémentaire, la cantine et la salle de sport de l'école.

? Y aura-t-il un accès à l'étage pour les élèves à mobilité réduite ?

Oui car de nos jours tous les nouveaux bâtiments construits doivent le permettre, c'est obligé.

L'école maternelle n'aura pas d'étage tout sera sur un même niveau, il y aura un ascenseur dans l'école élémentaire.

Le parc autour de l'école sera ouvert en dehors des heures de l'école, le soir et le weekend, il sera aménagé pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite. Il y aura un gardien sur place pour ouvrir et fermer le parc et vérifier qu'il reste propre.

Il n'y aura pas de parking devant la nouvelle école mais des places en "arrêt minute".

Le nom de la nouvelle école va bientôt être étudié, ce sont les 33 élus du conseil municipal qui décideront parmi les différentes propositions.

[L'ensemble des questions et réponses est consultable sur la pièce jointe.](#)

### ➤ **Interventions des enseignants :**

#### ❖ EVS

Depuis deux ans la Directrice a à ses côtés une assistante, Sylvie, qui est sous contrat EVS. Le lycée des Glières, responsable de ces contrats, a informé la Directrice de la suppression de ce poste EVS.

Nous avons de la chance et à quelques jours près son contrat a pu être prolongé cette année scolaire mais les contrats aidés étant supprimés au niveau national, Sylvie ne sera plus sur l'école à la rentrée prochaine.

La Directrice fait part de son inquiétude quant à la gestion administrative l'année prochaine surtout avec 21 classes et prévient que les délais et la qualité de traitement des tâches administratives risquent de s'en ressentir car Sylvie est une personne exceptionnelle et très efficace qui représente une aide extrêmement précieuse (répondre aux appels, gestion des comptes entre autres multiples tâches).

Ces contrats EVS sont remplacés par des contrats pour les jeunes de moins de 25 ans dans le cadre du Service citoyen. Ces jeunes ne sont pas formés et ont généralement, pour les contrats en écoles des contrats d'une durée de 6 mois, alors qu'il faudra déjà plusieurs mois pour les former. Certaines écoles de St Julien ont déjà perdu ces contrats aidés (EVS) cette année et ont proposé plusieurs postes de Service Citoyen mais aucun n'a été pourvu.

#### ❖ Inscriptions en petite section de maternelle.

Le 16 mars 2018 est la date limite d'inscriptions en Mairie. Puis du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin, la Directrice rencontrera les familles à l'école lors de réunions individuelles d'une durée de 20 min.

Au jour du conseil il y a encore peu d'inscriptions faites en Mairie

Les informations sur les modalités d'inscriptions sont affichées sur les panneaux d'affichage de l'école ainsi que sur les panneaux d'affichages et lumineux de la ville.

Les inscriptions pour les enfants passant de l'école maternelle (Grande Section) à l'école élémentaire (CP) se font uniquement en Mairie, pas à l'école. Au sein de l'école (Education Nationale) les passages se font directement sur le logiciel, le passage en Mairie sert à vérifier la validité des informations fournies par les parents lors de l'inscription en maternelle, vérifier que les parents habitent toujours dans le même secteur etc. Ces inscriptions se feront à une date ultérieure.

#### ❖ Beneylu school

*C'est un Espace Numérique de Travail (ENT), c'est à dire un Internet privé, destiné aux classes du primaire (école élémentaire à partir du CP). N'y ont accès que ceux qui ont le code, il n'y a pas de pub, l'enseignant a le contrôle de tout ce qui est publié et c'est gratuit .*

La mise en place a été abordée lors de plusieurs réunions d'enseignants, les listes d'élèves ont été saisies dans le logiciel, les mots de passes permettant l'accès aux familles ont été générés mais il y a encore quelques petits problèmes à résoudre, une phase de prise en main, mais nous devrions pouvoir commencer à l'utiliser d'ici la fin de l'année scolaire.

#### ❖ Le ménage de l'école

Depuis cette rentrée une nouvelle société (ENMI) a obtenu le contrat de l'entretien de l'école.

Lors de la négociation du contrat il avait été donné la possibilité de supprimer le ménage le mercredi après-midi pour un passage dans les toilettes à la mi-journée. Très rapidement après la rentrée scolaire de septembre il a été apparent que le ménage des classes et toilettes le mercredi après-midi était crucial et ne pouvait être supprimé car souvent les classes font des activités manuelles ce jour-là.

Et tout particulièrement cette année pour la maternelle car les enseignantes ont décidé d'effectuer un programme d'ateliers collectifs, pendant lesquels les élèves des classes maternelles sont mélangés et tournent sur diverses activités (chorale, atelier sur les sens etc).

Mme LEDINOT (Classe de CE2/CM1 et intérim de direction et mi temps pédagogique) a interrogé le représentant de la Mairie car il lui semblait qu'il avait été dit que le ménage mercredi après-midi serait rétabli à partir de mars mais ce n'est manifestement pas le cas.

Mr Marx a répondu qu'en fait cette modification du contrat pour restaurer le ménage du mercredi nécessitait un avenant au contrat qui doit être signé par la mairie et l'entreprise doit ensuite l'appliquer mais que ceci demande un certain délai et qu'il n'est pas en mesure de donner une date à laquelle cela sera mis en place.

Cela doit rester dans le cadre d'une modification de contrat avec la société actuelle car le cas échéant la mairie serait obligée de refaire un appel d'offre ce qui prend beaucoup plus de temps.

Mme LEDINOT informe Mr Marx que l'espace dans la cour de l'école élémentaire qui se trouve devant la classe de Mme TROUVE ( classe de GS située en élémentaire) n'a jamais été nettoyé, même à l'occasion de ces dernières vacances scolaires et qu'ainsi un tas de feuilles datant de l'automne mais aussi des épines de sapin sont toujours là, or c'est à cet endroit que les parents viennent récupérer leurs enfants à 11h45 et 15h30.

Mr Marx informe que cela relève des compétences du service technique de la Mairie (Mr Eric BOYMOND)

et que la société de nettoyage Enmi, pour ce qui est des cours de récréations, est uniquement en charge de vider les poubelles. Mr Marx suggère de ne pas hésiter à joindre des photos dans le logiciel utilisé pour suivre les demandes d'interventions aux services techniques de la Mairie afin d'aider les intervenants à bien situer l'endroit en question.

La Liste Indépendante avait demandé lors du dernier conseil l'année dernière s'il était possible qu'un représentant du service technique assiste au conseil d'école afin de pouvoir avoir des réponses directes et concrètes lors du conseil afin d'éviter des délais de traitement. Mr Marx répond que ce logiciel (ATAL), qui est l'outil de communication entre l'école et les services techniques de la Mairie rend inutile la présence d'une personne de ce service aux conseils d'école.

**Aucun représentant n'étant présent ce soir sera-t-il possible qu'une personne soit là au prochain conseil?**

❖ Déneigement

La ville a connu des épisodes neigeux exceptionnels la semaine précédent le conseil. Mme Ledinot revient sur la gestion des services techniques.

Ils sont arrivés à 8h45 pour déneiger l'entrée de l'école, c'est à dire une fois que tous les parents avaient déposé leurs enfants dans des conditions périlleuses.

Les cours d'école n'ont pas été déneigées, les températures se sont ensuite un peu radoucies aussi la neige a fondu et s'est ensuite transformée en verglas.

Le lendemain matin certains endroits de la cour étant gelés, plusieurs enfants ont fait des chutes et ont du être soignés par Mme Ledinot. Entre 8H05 et 8H10, 3 enfants dont 2 avec des œufs de pigeons sur la tête. Il aurait été appréciable que les sols soient au minimum salés.

Mr Marx reconnaît qu'il n'est pas normal qu'ils soient arrivés si tard car dans ces circonstances la priorité est donnée aux aménagements de l'accès piéton aux bâtiments publics dont les écoles font parties.

Il est donc normal que par contre la cour d'école n'est pas été faite ; l'équipe des services techniques a commencé à travailler à 4h du matin et tout le personnel a été mobilisé mais il est certain qu'en 5-6h de temps il était impossible de déneiger toute la voirie.

Mme Ledinot précise qu'aucun salage n'a été effectué et que le vendredi les enfants étaient contraints de marcher sur la route car les trottoirs étaient impraticables.

La Liste indépendante a fait remarquer que les lycéens en faisaient de même et marchaient sur la chaussée route de Thairy et que cela était particulièrement dangereux car déjà glissant pour les voitures car la neige avait commencé à fondre et la présence de ces piétons sur une route étroite comme celle-ci rendait la circulation d'autant plus dangereuse.

Mr Marx a informé qu'en cas d'épisodes neigeux exceptionnels comme celui-ci une fois passées les premières 48h il ne fallait pas hésiter à contacter les services techniques pour demander des interventions ou un salage de prévention car ce n'est pas dans l'organisation standard définie.

La liste Indépendante demande s'il s'agit d'une mauvaise gestion due à des problèmes techniques ou d'une mauvaise anticipation car elle fait remarquer que pourtant sur les ondes de radios de Genève l'épisode neigeux était annoncé en plaine la veille.

La FCPE fait remarquer que vu que la gestion des autoroutes n'a pas été meilleure il s'agissait juste d'un phénomène climatique extraordinaire mais qu'en revanche il n'est pas normal que les parents qui ont pu garder les enfants à la maison, à la demande de l'école, car beaucoup d'enseignants ne pouvaient rejoindre l'école, aient été facturés ces jours-là, des frais de cantine et de garderie.

Les parents rendent service en allégeant les effectifs, les services de mairie sont débordés. Cela s'apparente à un cas de force majeure et il est regrettable que la facturation TAP et cantine soit maintenue.

Le risque dit Mme Ledinot à l'avenir étant que les parents laissent les enfants à l'école sans faire l'effort de s'organiser et avoir 500 enfants à gérer par seulement 2 enseignantes qui avaient pu rejoindre l'école côté élémentaire et la Directrice en maternelle autant dire que la sécurité n'aurait pas été assurée

.... si la Directrice avait dû demander des effectifs supplémentaires à la mairie en renfort cette dernière aurait peut-être été très embêtée. Mais Mr Marx répond que la majorité des animateurs avaient pu être présents ce jour-là.

La FCPE ne demande pas de réponse immédiate quant à la facturation mais s'il était possible d'analyser la situation et d'informer les parents si la Mairie décidait de changer d'avis. Mr Marx fait remarquer que le règlement actuel stipule que les parents sont facturés car la mairie est elle aussi facturée pour la prestation de cantine, les repas préparés et livrés par le prestataire.

Une modification du règlement est en cours pour la rentrée de 2018 et la question sera transmise à Mme Battistella pour prendre en compte ces cas exceptionnels.

## ❖ Carnaval

L'équipe enseignante a souhaité remettre en place un défilé pour le carnaval, comme l'année dernière. Le mardi 3 avril les élèves de maternelle défilèrent le matin dans le quartier, rue Nelson Mandela puis autour du paté de maison. L'après-midi les classes élémentaires défilèrent sur le même itinéraire. Un goûter sera organisé pour eux à la fin du défilé.

La FCPE fait remarquer que la date choisie l'an dernier (le vendredi saint) étant un jour férié en Suisse, beaucoup de parents avaient pu venir et demande comment la date de cette année a été choisie et fait remarquer que bien que peu de parents y participent il est vrai, le 3 avril est une date de passage d'agrément piscine. Mme la Directrice explique qu'une date avant les vacances de Pâques semblait préférable car la météo y serait plus propice mais que la question de la faisabilité sera étudiée avec les enseignantes puis une enseignante fait remarquer que ce ne sera pas possible car cette année une des enseignante se partage entre deux classes certains jours dont le vendredi.

## ❖ Rythmes scolaires

La Directrice informe que l'équipe enseignante n'a pas été informée par la Mairie du courrier adressé aux familles informant du choix de rester à 4.5 jours d'école. Le corps enseignant a été particulièrement contrarié et fâché du contenu de cette lettre qui stipulait que les enseignants avait été consultés, sondés alors que ce n'était pas le cas, les enseignants se sont sentis mis en porte à faux vis-à-vis des parents.

La FCPE reproche à la Mairie son approche dans la consultation des représentants des parents d'élèves concernant les rythmes scolaires et notamment la semaine à 4j ou 4.5j lors des groupes de discussions du PEDT. Il aurait en effet été préférable que la Mairie annonce clairement sa décision de rester à 4,5j au moins jusqu'en 2019 mais explique qu'elle souhaitait entamer une réflexion sur un éventuel changement de rythme futur. Au lieu de ça les représentants des parents d'élèves se sont rendus disponibles ont fait appel à des nounous pour assister aux réunions le soir et ce n'est qu'après plusieurs de ces réunions que vous avez annoncé votre choix, et énoncé en d'autres termes que vous consultiez nos avis mais que la décision finale restait la vôtre et était déjà prise. Ce sentiment est partagé par les représentants de la Liste Indépendante et l'équipe enseignante.

### ? Le contenu de la lettre concernant la modulation des horaires / sondage.

La diffusion du sondage s'est faite par email, or Mme la Directrice fait remarquer que la Mairie ne dispose que des adresses emails des familles dont les enfants sont inscrits aux accueils du périscolaire (cantine TAP garderie). A sa connaissance la majorité des familles de Buloz n'en font pas partie. Aussi se demande-t-elle comment ce sondage a été diffusé à ces familles. Le questionnaire n'a pas été traduit et beaucoup de familles ont demandé pourquoi elles ne l'avaient pas reçu.

Mr Marx répond que des permanences dans les écoles ainsi qu'à la salle des Tilleuls pour les familles du quartier St Georges ont été prévues pour aider les familles à remplir le questionnaire et éviter d'imprimer trop de questionnaires dans un souci environnemental. Que la Mairie a souhaité s'appuyer également sur les intervenants de la médiation sociale. La Directrice note que c'est fort dommage car par conséquence, la majorité des familles de l'école n'ont pas été sondés alors que ce sont ces familles-là que nous aurions aimé cibler le plus. Ces questions touchent toutes les familles pas uniquement celles qui utilisent le périscolaire. Cet avis est partagé par les représentants des parents d'élèves des deux listes. La Liste Indépendante demande s'il est possible de savoir combien de familles rencontrent la médiatrice sociale afin de savoir si c'est un nombre suffisamment représentatif pour l'envisager en tant que relai pour un sondage. Mr Marx dit qu'il se renseignera et nous donnera la réponse ultérieurement.

Pour ce qui est de la modification des horaires les directrices des écoles s'étaient réunies et avaient formulé de propositions qui n'ont pas été prises en compte lors des réunions du PEDT\*.

Le chronobiologiste Mr TESTU, rencontré à l'initiative de la FCPE avait suggéré de modifier les horaires en précisant que bien qu'une matinée plus longue favorise les apprentissages, celles de notre ville lui semblaient trop longues. La Directrice mentionne que des propositions de modulation d'horaires avec l'école de Thairy avaient également été faites mais qu'elles ont à peine été notées et n'apparaissent pas dans le questionnaire hors si changement et discussion lors du prochain conseil en juin, pour mise en place en septembre cela va être problématique car trop tardif.

La FCPE insiste sur le fait que les parents souhaitent être informés au plus tôt et avant la fin du mois de juin en cas de changement de rythme scolaire ou d'horaire (demande justifiée pour les parents qui travaillent et qui doivent chercher un mode de garde d'autant plus compte tenu de l'augmentation annoncée des tarifs concernant le périscolaire et la cantine.)

Mr Marx revient sur la chronologie qui a mené à la décision de rester à 4.5j.

La Mairie a répondu à une demande du Directeur Académique de l'Education Nationale qui en février 2017 avait appelé Mr le Maire et proposé que la ville s'engage sur 3 années à rester aux 4.5j d'école (renouvellement du PEDT), la réponse avait été positive.

Ainsi, la FCPE souligne que personne ni les parents ni l'équipe enseignante n'avait été consultés à l'époque.

Ensuite fin octobre 2017 Mr le Maire a rencontré le directeur Académique qui lui a fait part de son avis favorable aux 4.5j.

Puis en Novembre 2017 à deux reprises Mr Licitri inspecteur de l'Education Nationale pour notre ville a été rencontré une première fois seul et une autre avec les maires des autres communes de la circonscription et là aussi l'avis favorable aux 4.5j a été émis par le représentant de l'Education Nationale.

La Mairie ne s'estimant pas compétente pour décider de l'organisation d'un temps scolaire et de son impact sur les apprentissages, s'en est donc remis à ces avis et fin Novembre a pris la décision de rester à 4.5j et l'a annoncé début décembre.

La FCPE fait remarquer que donc la décision avait été prise par la Mairie après consultation de deux représentants de l'Education Nationale certes haut placés mais pas du tout au contact quotidien avec les enfants et que l'avis des équipes enseignantes, elles aux premières loges, n'a lui pas été jugé digne de consultation.

La remarque est également faite qu'alors que les autres maires ont eux aussi assisté à la même réunion avec l'Inspecteur Académique 18 villes sur 19 ont choisi de revenir à 4jours. Seules St Julien en Genevois a fait le choix de rester à 4.5j (11% des écoles de Haute Savoie restent 4.5j).

L'utilité du vote est questionnée mais Mr Marx dit qu'il est bien que l'avis des écoles soient exprimés, que la majorité des écoles en France ont voté, d'autres personnes présentes informent que dans certaines villes suite à ce vote les choses ont pris de l'ampleur et parfois mené à un changement.

La FCPE dit qu'en effet les autres écoles de la ville ont déjà procédé à ce vote et Mme Jond de la Liste Indépendante donne le détails des résultats de ces votes :

Puy St Martin

Toutes les maitresses sauf une ont voté pour un retour à 4jours

Les représentants des parents d'élèves ont voté pour un maintien des 4.5j

4 abstentions sur 27 votants

Alors que le matin même un sondage des parents de l'école montrait une majorité à 57% favorable au retour à 4j, avec un taux de participation de 68,75%.

Prés de la Fontaine 13 votes pour 4j / 4 votes pour 4.5j / 8 abstentions

Thairy : Equipe enseignante et représentants des parents d'élèves, vote unanime pour le retour à 4jours.

Mr PENZ, ancien Directeur de l'école, présent en tant que DDEN demande s'il est possible de donner quelques arguments pour les 2 scénari (4j/4.5j).

Arguments en faveur des 4.5j

Une régularité (école tous les 5 matins) est bénéfique pour les enfants surtout ceux en difficultés

Nous serions le seul pays où il n'y a que 4 jours d'école (certains ont en 6).

L'argument de la fatigue avancé contre les 4.5j est donc intrigant. Comment font les autres pays ?

Le sentiment que les parents ont que leurs enfants sont plus fatigués relèverait plus du fait que les enfants ont plus d'activités en dehors des horaires d'école et se couchent trop tard.

La Liste Indépendante demande si la Mairie peut communiquer le pourcentage d'enfants de la ville inscrits dans les activités proposées par les associations.

Mr Penz fait remarquer qu'également la présence d'une école privée qui est sur les 4 jours génère une distorsion car lors du passage à 4.5j en 2013, beaucoup de familles ont quitté Buloz pour rejoindre l'école privée.

La FCPE fait remarquer que ceci a en effet un impact sur les horaires des activités proposées par les associations de la ville qui pourraient commencer à 16h mais du fait que l'école privée finissent à 16h30, les activités ne sont pas proposées avant 17h.

Mr Penz appuie le fait qu'il sera difficile de garder les équipes enseignantes actuelles qui déjà depuis 2 ans changent beaucoup si nous sommes une des seules communes à rester à 4.5j

Mme Ledinot fait remarquer à ce sujet qu'en fait les 4.5 jours d'école pourraient être bénéfiques si les périodes étaient mieux découpées. 11 ou 12 semaines d'affilées c'est trop long, trop dur pour les enfants ils sont fatigués. Il faudrait une meilleure décision ministérielle, un découpage périodique qui dure 5 semaines entre Noël et les vacances d'hiver et ensuite une période de 11 ou 12 semaines... ce n'est pas cohérent et les chrono biologistes ne se font pas beaucoup entendre. Au bout de 8 à 9 semaines d'affilé les enfants sont fatigués et deviennent ingérables les jeudis et vendredis.

### ❖ Vote sur la question des rythmes scolaires

Les résultats du vote sont comme suit :

31 votants: 20 enseignants, 9 parents, 1 représentant de la mairie et 1 DDEN (représentant de l'éducation nationale) pour les 4.5j : 1 vote

pour les 4j : 18 votes : 13 enseignants et 5 parents (3 de la liste indépendante et 2 FCPE)

abstention : 12 voix (7 enseignants, 1 DDEN, 4 parents FCPE)

Il est certain que pour la rentrée 2018 nous resterons à 4.5 jours d'école.

Une enseignante demande s'il est possible de revenir en arrière sur cette décision, Mr Marx répond que oui c'est possible depuis la possibilité de demande de dérogation depuis juin 2017. Il ajoute que désormais l'Education Nationale devrait être plus souple car de nombreuses écoles de la région ont choisi de revenir à 4j.

La Mairie a senti une volonté de retravailler sur les horaires tout en restant dans le cadres des 4.5j d'école et a donc lancé le questionnaire.

Il faut créer un consensus avis majoritaire sur une organisation qui doit être acceptée par le DASEN autorité compétente de l'Education Nationale puis valider en conseil d'école.

Bien qu'aucun échéancier n'ait été fixé il faudrait que fin avril une décision soit prise mais l'école ne pourrait commencer à 9h. Les représentants des parents d'élèves demandent alors pourquoi cet horaire figurait il comme réponse possible à la question sur le questionnaire.

Tout décalage des horaires du matin serait reporté sur les horaires de l'après midi

Mme Halleur fait remarquer que le souci est que, si les cours commencent à 9h pour finir à 16h30 et sur 4.5j alors que tout autour les autres villes sont revenues à 4 jours, l'équipe enseignante va fuir et demander une affectation sur une autre école.

Mr Marx informe que si pour la rentrée 2019 /2020 les Directrices et les représentants de l'Education Nationale (Inspecteur et DASEN souhaitent revenir à 4j alors la Mairie tâchera d'y répondre du mieux possible tout en gardant à l'esprit la contrainte d'une pause déjeuner de 2h pour les enfants qui mangent à la cantine de Cervonnex).

### ❖ Chauffage (à l'école et à la cantine)

Retour des vacances soucis de chauffage insuffisant. Trop souvent plusieurs classes ont du faire cours en gardant leurs manteaux avec des températures ne dépassant pas les 13 degrés.

Mr Marx a expliqué le mode de fonctionnement des sondes et recommandé de ne pas toucher aux vannes

présentes dans les classes ou en cas de classe surchauffée en journée de les fermer mais de les rouvrir le soir en partant.

Il est anormal et inacceptable que la Directrice est due aller acheter un chauffage électrique d'appoint pour chauffer son bureau bien qu'elle ait signalé le problème à maintes reprises dans le logiciel ATAL.

Les représentants des parents d'élèves des deux listes et Mr Penz s'accordent à dire que les conditions ne sont pas acceptables pour les enfants et l'équipe enseignante et que la justification du coût de construction de la nouvelle école peut être entendu pour un refus de repeindre des murs elle ne peut être acceptée pour justifier le non entretien la non maintenance de ces bâtiments existants pour des conditions minimums de confort légitimes.

Mr Marx nous informe que les travaux de la nouvelle école ont pris un peu de retard mais moins de 5 semaines et donc ce retard devrait être rattrapé d'ici l'achèvement de la construction

A la cantine également certains jours les enfants ont du déjeuner en gardant leurs manteaux.

L'enseignante Mme Halleur fait remarquer que si la peinture est un confort la sécurité n'en est pas un et pourtant les normes de sécurité ne sont pas respectées.

Du matériel nécessaire en cas d'urgence, d'alerte (cornes de brumes, alarmes) n'a toujours pas été fourni bien que cela ait été signalé lors de précédents conseils d'écoles.

Les enseignants informant que, faute de réaction de la Mairie pour fournir ce matériel, l'équipe enseignante pourrait s'adresser aux autorités compétentes.

La Liste Indépendante informe qu'elle soutiendrait l'équipe enseignante si une telle démarche devait être entreprise.

#### ❖ ATSEM – sous effectif sur l'école

9 classe en maternelle, le nombre d' ATSEM n'est pas suffisant par élèves et classes.

Présentation pps effectuée par une maitresse, Mme VANUXEM.

Beaucoup d'enfants ne parlent pas Français

L'ATSEM est un important béquille pour aider à enseigner

Le calcul du nombre d' ATSEM devant être assigné est comme suit: 1 ATSEM par Petite Section et 1 pour deux classes pour les Moyennes Sections et Grandes Sections ( directives décidées par la mairie)

Dans le nombre d' ATSEM présentes à Buloz la stagiaire n'a pas été comptée car comme le stipule le site de Legifrance selon le code du droit du travail du 22 jul 2013 :

« Les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de l'entreprise, de l'administration publique, de l'association ou de tout autre organisme d'accueil. »

Ainsi un stagiaire ne peut se substituer à un ATSEM diplômé et doit être accompagné par un ATSEM diplômé pour apprendre son métier et donc ne rentre pas dans le calcul des effectifs.

École des Prés de la Fontaine

Notez que le nombre de classe correspond au nombre d'enfants par niveau.

1 classe de Petite Section

1.5 de Moyenne Section

1.5 de Grande Section

En pourcentage : 250%

280% 2 ATSEM à temps plein, 100% et 1 à 80%

Quota ok pas de stagiaire

École du Puy St Martin

2 classes de Petite Section

1.5 de Moyenne Section

1.5 de Grande Section

Sur 350%

2 ATSEM à 100% 1 ATSEM à 80% et 2 animatrices le matin toute la matinée ce qui équivaut à un 100 %

Total % temps d' ATSEM 480 %

ok quota respecté



École François Buloz  
3 classes de Petite Section  
2.5 de Moyenne Section  
3.5 Grande Section

Sur 600 %

3 ATSEM à 100% 2 ATSEM à 90% 1 à 60%

Total 540% soit un déficit de 60%

- ¿ Pourquoi alors que l'école François Buloz est la plus grande en terme de nombre d'enfants, et que nous avons un public particulier avec certains enfants qui commencent l'école sans parler le Français, une école où les enseignantes ont besoin d'un renfort permanent sur les temps de classes sommes-nous la seule école où le temps nécessaire d'ATSEM n'est-il pas satisfait ?

La FCPE souligne que ce sujet avait déjà été abordé lors du précédent conseil, la situation n'a pas évolué, aucune solution n'a été trouvée.

Mr Marx répond que la stagiaire en fait n'est pas une stagiaire qu'elle a un contrat en CDD de 3 ans avec la Mairie. L'équipe enseignante répond que pourtant on la présente comme une stagiaire, qu'1 semaine sur 2 elle est absente car à l'école et que les maîtresses remplissent des bulletins de rapport.

Mr Marx précise qu'en effet elle suit une formation diplômante.

Donc elle n'est pas encore formée et ne peut donc pas avoir la charge des enfants puisqu'elle est en formation.

Mr Penz rappelle que François Buloz est une école en secteur éducatif particulier, prioritaire ce qui a pour effet l'attribution de plus d'enseignants de Grande Section et CP, CE1, l'Éducation Nationale limite le nombre d'élèves théorique à 25 par classe et donc la Mairie devrait elle aussi faire l'effort de tenir compte de cette situation et attribuer le bon nombre de postes d'ATSEM.

Est-ce possible que la mairie valorise le travail fait par les ATSEM, l'Inspecteur Académique a dit qu'une école particulière devrait avoir des moyens particuliers ?

Les parents d'élèves font remarquer qu'en réunion du PEDT, les intervenants de la Mairie eux aussi reconnaissent que François Buloz est une école aux besoins particuliers.

La situation actuelle engendre des tensions, lorsque que l'ATSEM en formation est absente une semaine sur 2 elle n'est remplacée que le matin et l'équipe enseignante et les autres ATSEM essaient de palier mais cela engendre des situations parfois compliquées et des tensions.

C'est en partie pour cette raison que la décision d'instaurer un tournus des ATSEM par trimestre a été prise. Afin que ce ne soit pas la même classe qui subisse toute l'année les inconvénients de cette présence en alternance et que toutes puissent bénéficier de l'expérience d'une ATSEM qualifiée et expérimentée. La Directrice reconnaît que la communication pour prévenir les parents de ce changement d'ATSEM n'a pas été fait comme il aurait dû. L'école teste cette formule de rotation des ATSEM cette année.

Pourquoi c'est sur François Buloz et non pas une des autres écoles de la ville que ces formations diplômantes sont affectées ? La demande avait déjà été formulée au précédent conseil  
Une maîtresse fait remarquer qu'il semble que la même situation soit prévue pour l'année prochaine avec encore des projets d'accueils de stagiaire sur l'école.

Mr Marx répond que malheureusement la Mairie fait au mieux avec un budget qui diminue d'année en année. Le contrat de 3 ans de l'ATSEM est en fait un contrat aidé ce qui modifie la donne en terme de coûts car en contrepartie de former la personne titulaire du contrat, l'État verse des aides.

La FCPE fait remarquer qu'il est faux de prétendre qu'il s'agit d'un problème de budget il s'agit plutôt d'un problème de gestion de personnel.

Il suffirait de déplacer un ATSEM qualifié d'une des autres écoles de la ville et de la nommer sur François Buloz et d'affecter les personnes en formations diplômantes sur les autres écoles mais placer du personnel stable et qualifié sur l'école de la ville qui en a le plus besoin de part ses effectifs et caractéristiques particulières.

La Liste Indépendante avait déjà demandé au dernier conseil si le contrat des ATSEM stipule que les ATSEM sont affectés dans une école en particulier ou si il est précisé que l'employeur est libre de placer les ATSEM.

Mr Marx confirme que la Mairie décide des affectations des ATSEM mais que forcer quelqu'un à changer d'école n'est pas une décision neutre et qu'il n'y a pas de budget pour recruter une nouvelle ATSEM et que c'est pour faire face à des baisses de recette que la Mairie a du fermer des postes.

Ce à quoi la Liste Indépendante répond que bien qu'il soit compréhensible qu'une personne diplômée affectée à la même école depuis des années ne souhaite pas changer d'école et venir à François Buloz, il est de la responsabilité de la mairie de savoir prendre les décisions qui s'imposent pour le bien-être des enfants. Bien que nous souhaiterions également l'éviter, le pire scénario serait qu'un ATSEM pose sa démission auquel cas le budget pour un ATSEM qualifié serait alors libéré et une embauche pourra être effectué sans besoin d'aides de l'État. Nous demandons un échange de placement d'ATSEM pas un nouveau recrutement car nous comprenons que vous n'en avez pas le budget mais si vous estimiez que le contrat en formation diplômante valait pour les 60% manquant alors pour quoi ne pas les attribuer à une autre école.

Mr Marx explique que la législation exige la présence d'ATSEMs en classes de maternelle mais ne fixe pas de quota mais dans la pratique, la Mairie applique le quota le plus couramment utilisé. La législation ne statue pas sur le diplôme exigé mais pour être titulaire de la fonction publique il faut passer le concours d'ATSEM et la possession d'un CAP petite enfance est recommandée.

Mais la façon dont procède la Mairie (qualification diplômante) rentre dans le cadre de la loi,

Il est à noter que l'ouverture de classe l'an prochain se faisant pour une classe d'élémentaire il ne générera pas l'ouverture d'un poste d'ATSEM.

En effet environ 80 enfants actuellement en Grande Section (dernière année de maternelle) vont rentrer en CP alors que seulement 40/45 élèves de CM2 vont quitter l'école primaire pour entrer au collège.

#### ❖ Intervention de Mme LEDINOT - Message à l'attention des parents d'élèves.

L'équipe enseignante tente d'instaurer le meilleur climat possible pour les enfants et met tout en œuvre pour qu'ils évoluent dans un milieu propice à leur développement et à leur apprentissage. Aussi les enseignants vivent ils très mal les insultes et reproches de certaines familles lors des différentes rencontres, devant l'école ou lors de réunion.

Les enseignants demandent à être respectés, les parents peuvent ne pas être d'accord avec eux, être en désaccord avec l'institution mais les parents n'ont pas à traiter l'équipe enseignante de manière agressive avec des mots grossiers, ce qui est malheureusement de plus en plus fréquent.

La liste FCPE rappelle que lors de tels incidents les enseignants sont en droit d'aller à la gendarmerie enregistrer une main courante, d'autant plus que dans le cadre de leurs fonctions ils ont un statut spécial.

#### ➤ **Interventions des ATSEM :**

##### ❖ Les produits d'entretien.

Les commandes de consommables sont gérées par ENMI (société nettoyage) et celles des produits entretien par la Mairie.

Depuis la rentrée, depuis le changement de fournisseur de produits d'entretien, le délai de livraison des commandes est problématique. Les commandes ont été faites il y a 4 mois (début Décembre) et la commande a juste été livrée récemment.

De ce fait la Directrice a dû racheter des produits d'entretien la semaine précédant le conseil d'école. La commande a pourtant été relancée toutes les 3 semaines environ. Les commandes passent par la Directrice qui fait le lien via ATAL.

Cette année en décembre et janvier beaucoup de cas de grippe et gastro, ce manque de produits n'a pas aidé à mettre fin aux épidémies or certaines semaines il y avait jusqu'à 10 enfants absents dans les classes de maternelle.

Avec le précédent fournisseur, les commandes étaient mensuelles et les délais de livraison étaient respectés.

Lorsque l'ATSEM chargée de passer les commandes s'est rendu compte de la situation elle a souhaité augmenter les quantités de façon à avoir du stock d'avance mais elle s'est vu répondre que cela n'était pas possible.

Du fait que l'on lave plusieurs fois par jour les mains des enfants (passage au wc, atelier peinture, départ à la cantine, enfant malade etc) régulièrement l'école a été en manque d'essuie tout ou il en restait très peu.

La société ENMI a alors informé l'école qu'elle consommait beaucoup trop de papier et a affirmé « Vous consommez trop on ne vous en donnera qu'au fur et à mesure » Bien qu'apparemment les stocks soient déjà dans l'enceinte de l'école mais dans un local auquel la Directrice n'a pas accès. Ils acceptent de re remplir les distributeurs fixés aux murs mais refusent de fournir des rouleaux de rechange pour ceux en sus qui sont à disposition (1 par classe) et 1 dans les wc de maternelle.

La Directrice se souvient qu'en effet Mr BOYMOND des services techniques lui avait en effet présenté un calcul qui montrait que l'école avait déjà consommé l'équivalent de plus de 15km depuis la rentrée mais rapporter au nombre de feuilles / enfant cela n'est en fait pas du tout choquant. La question qui se pose est « Qui fixe ce quota ? »

Mr Marx répond qu'il doit vérifier le contrat mais une enseignante fait remarquer que le problème réellement ne relève pas d'un détail contractuel mais d'une question d'hygiène des élèves.

La Liste Indépendante explique qu'il s'agit sûrement d'un souci lié à la mauvaise estimation par la société ENMI de la quantité de papier qu'une école telle que François Buloz consomme, la société a mal calculé, sous-estimé la consommation et dès lors ne rentre plus dans ses coûts.

La Mairie doit en effet vérifier si le contrat avec la société de ménage stipule que ce tarif s'entend pour une quantité spécifiée et que des frais supplémentaires seront engendrés si la quantité est dépassée.

Si par contre aucun quota ou quantité n'est spécifié quant à la fourniture d'essuie tout alors la Mairie doit bien établir que la société doit fournir du papier en fonction des demandes, des besoins et cela sans restriction.

La FCPE suggère d'envisager qu'une provision d'essuie tout soit laissée dans le bureau de la Directrice qui ferme à clé, cette dernière étant la garante du bon fonctionnement de son établissement.

#### ❖ Les tapis dans les classes

Des paillasons pour chaque entrée de classe avaient été demandés classe mais à la place des grands tapis a picots ont été placés à l'entrée de l'école. A défaut de serpillière et de paillason les ATSEMs ont parfois utilisés des torchons qu'elles retrouvaient le lendemain matin sur les chaises des enfants...

Il avait été dit à la Directrice lors d'une réunion que les paillasons seraient commandés mais elle a appris récemment que finalement ils ne l'ont pas été.

### ❖ Achat de matériel pour les ATSEM

Les ATSEM en accord avec la Directrice souhaitent commander le matériel suivant:

- ✓ Un nouveau massicot format A3 en remplacement du précédent qui est cassé ( Réf Office Depot)
- ✓ Tailles crayons électriques car sinon trop grande consommation de piles.
- ✓ Des appareils qui découpent des formes (Amazon)

Le budget pour cette commande s'élève à environ 500 Euros. La Mairie donne son accord et demande les fournisseurs envisagés (voir entre parenthèse).

La Liste Indépendante suggère de regarder sur le site Cdiscount Pro qui accepte les règlements par mandat administratifs.

### ❖ Ménage bis

Enfin pour illustrer la qualité du ménage un tapis de sol situé sous une structure utilisée quotidiennement par les enfants de maternelle à été légèrement déplacé afin que l'on puisse voir le manque de propreté du sol.

La Directrice demande s'il est possible d'avoir une copie du Cahier des Charges des ATSEM, elle à déjà celui de la société de ménage cela permettra de plus facilement déterminer à qui incombe une tâche.

### ❖ Intervention de l'ATSEM Isabelle WONS

Durant les petites vacances scolaires les ATSEM nettoient les jeux courants de manipulation etc, font les toiles d'araignées et déplacent les meubles pour que la société de ménage puisse faire le ménage dessous/derrière.

Les ATSEM à 100% ont des contrats de 35h, l'ATSEM à 60% 21h aussi il n'y a pas assez d'heures en une semaine pour tout faire, surtout que c'est aussi pendant ces vacances qu'ont lieu des réunions à la Mairie. Pendant les grandes vacances d'été elles font le ménage à fond, tous les jeux sans exception sont nettoyés, les bacs, les étagères qui doivent être nettoyées par la société mais ce n'est en réalité jamais fait et il est inconcevable de mettre les jeux propres dans des placards/armoires sales.

Elles nettoient les lits de sieste et une semaine de temps c'est très juste d'autant plus qu'il y a de grandes inégalités entre les classes : certaines classes ont peu de jeux d'autres en ont énormément mais dès qu'une ATSEM a terminé sa classe elle aide les autres.

Cela prend beaucoup de temps de laver, sécher tous les jeux car on ne peut pas les ranger mouillés et rien que les sécher prend bien 1 journée.

Si une ATSEM est absente alors la totalité du travail ne pourra être effectué. Cela a été le cas lors de cette rentrée, les ATSEM sont de bonne volonté mais ne sont pas sur humaines.

### ➤ **Interventions des parents d'élèves de la liste FCPE :**

#### ❖ Manque d'AVS signalé au premier conseil d'école.

Un email a été envoyé à Mme Pascale Jaccoud Enseignante référente en Novembre 2017. Malgré avoir relancé, les représentants des parents d'élèves sont toujours sans réponse à ce jour.

Aucune mise à jour n'a été envoyée ce qui est affligent et anormal, nous contactons l'enseignante référente pour relayer une demande et nous ne sommes pas tenus informés, pas même une réponse négative, rien.

La directrice répond que c'est en effet dommage car le problème a en fait été résolu, une AVS a été recrutée et même si elle a démissionné au bout de 2 jours, une nouvelle AVS a été recrutée rapidement et depuis tous les enfants ayant besoin d'une AVS ont pu en bénéficier en fonction de leurs besoins et d'un emploi du temps établi par l'équipe enseignante. Ceci a été résolu juste avant les dernières vacances. De nouvelles demandes sont arrivées et 2 entretiens ont eu lieu mais pour l'instant pas encore de recrutement.

La FCPE souligne qu'il est regrettable également que la directrice non plus n'est pas fait le relai, elle avait connaissance du courrier même si comme elle l'a indiqué ce soir elle n'avait pas reçu la relance.

Les candidatures, CV doivent être envoyés à Mme Pascale Jaccoud 4, avenue de Genève 74160 St-Julien-

❖ Les abords de l'école.

La FCPE remercie la Mairie pour les améliorations qui ont été apportées aux abords de l'école même si ce n'est pas encore idéal, les crayons étaient promis pour février mais ne sont toujours pas installés et des barrières ont été endommagées mais pas remplacées. Notamment 2 sur l'entrée d'un passage piétons depuis 2 mois plus de barrières, serait-il possible de les remplacer ?

Mr Marx nous informe que le marché a dû être cassé et un nouvel appel d'offre effectué ce qui a eu pour conséquence le retard de la réalisation du projet.

❖ Agrément piscine

La FCPE relate l'expérience personnelle d'un des représentant des parents d'élèves qui a souhaité passer l'agrément piscine. Il en ressort qu'il est fort compliqué de trouver les informations qui sont perdues au milieu de pages d'informations sur les tableaux d'affichage.

La FCPE souhaiterait que la communication soit améliorée et simplifiée et propose que les parents soient sensibilisés à la nécessité de passer l'agrément piscine dès la Moyenne Section même si les enfants ne commencent les séances de piscine qu'en Grande Section.

L'inscription des parents aux épreuves pour passer l'agrément manque de rigueur et les informations sur le déroulé de l'épreuve n'ont pas été transmises aux parents qui se sont manifestés comme volontaires pour le passer.

Les informations manquent de clarté beaucoup de parents ont pensé que les enfants allaient faire du ski de fond alors que l'information était largement diffusée pour augmenter les chances d'avoir des parents qui passeraient l'agrément mais seulement quelques classes allaient actuellement en faire.

La FCPE relève de trop grandes inégalités dans l'efficacité de la communication en fonction des classes, ceci a pu être constaté par les familles qui ont plusieurs enfants scolarisés à François Buloz.

Il serait plus simple que chaque enseignant ait un exemplaire du descriptif de l'épreuve à disposition et que dès qu'un parent s'inscrit l'enseignant lui remette directement le document.

Les enseignants informent que le sujet est abordé et expliqué lors des réunions de rentrée auxquelles malheureusement trop peu de parents sont présents.

La Directrice explique que la procédure actuelle veut que l'enseignant signale à la Directrice le parent qui souhaite passer l'agrément, la Directrice procède alors à l'inscription auprès de Sophie HUGUENARD-VAUDAUX de l'Éducation Nationale. Le descriptif de certains agréments, comme celui du ski tient sur 4 pages recto verso, aussi ce n'est qu'une fois que les parents sont inscrits que la Directrice fournit le descriptif de l'épreuve.

❖ La FCPE organisera cette année encore un buffet canadien en juin.

Ils sont en attente de la réponse de la Mairie quant à la mise à disposition du matériel (tables, bancs etc).

➤ **Interventions des parents d'élèves de la liste indépendante :**

❖ Un fruit à la récré

Nous remercions encore une fois les maîtresses et la Mairie pour la bonne collaboration pour ce projet ; toutefois comme attendu nous avons encore du mal à diversifier les parents qui s'occupent quotidiennement de la préparation des fruits (rinçage pour les élémentaire, épluchage et coupe pour les maternelles, env. 90 pommes par jours sont découpées.)

Il nous semble injuste et anormal que la distribution de fruits pour toute l'école repose uniquement sur une dizaine de mamans présentes depuis la rentrée.

Nous souhaitons donc suivre une idée d'une maman de la FCPE (Annick) et proposons si les maîtresses sont d'accord que chaque classe (élémentaire et maternelle) soit en charge de la préparation des pommes une semaine par an.

Ainsi par exemple la semaine du 2 au 6 avril la préparation des fruits serait cette semaine-là, la responsabilité des parents de la classe de Michèle. Les parents, qui auront été prévenus par un mot dans le cahier, idéalement se seront préalablement inscrits comme pour une sortie à la bibliothèque, avec un affichage sur les 2 semaines précédentes.

Nous avons besoin d'un minimum de 4 parents par jour, maxi 6.

Une référente (une maman qui a l'habitude de le faire) serait présente chaque matin pour expliquer l'organisation et où trouver le matériel.

La FCPE suggère qu'il serait peut-être plus sûr de compter sur 2 classes par semaines afin de maximiser les chances d'avoir suffisamment de parents.

Les maîtresses suggèrent d'essayer aussi de sensibiliser les parents à la sortie des classes, quand les parents sont peut-être moins pressés plutôt que le matin quand les parents déposent les enfants.

La Liste Indépendante apprécie et prendra en compte ces suggestions.

#### ❖ Tournus des ATSEM

Plusieurs parents de maternelle, principalement d'élèves de petite section ont été étonnés qu'à la rentrée de Janvier l'ATSEM habituel de leurs enfants ne soit plus là sans communication préalable. Certains enfants ont eu un peu de mal les premiers jours. Il aurait été souhaitable qu'un mot expliquant et annonçant ce changement ainsi que le prénom de la nouvelle ATSEM soit mis dans les cahiers, cela aurait laissé le temps aux parents de préparer les enfants à ce changement pendant les vacances.

De même la communication auprès des représentants des parents n'ayant pas été faite au préalable nous ne savions pas trop justifier ce choix pédagogique.

#### ❖ Sécurisation des trajets lors des sorties scolaires

Il est regrettable que lors d'un épisode neigeux prévu par le météorologue la mairie n'ait mieux assuré le déneigement et la sécurisation des trottoirs notamment ceux aux abords de l'école. Ainsi au moins une sortie (MS Bibliothèque) a été annulée car les trottoirs étaient signalés glissant par des parents. Pour avoir accompagné ce jour-là une sortie de l'école de Thairy (enfants plus âgés) au cinéma je confirme que c'était le bon choix : aucun des trottoirs des 2.4km par trajet n'était déneigé et sécurisé.

A notre connaissance ces sorties faisant parti du parcours culturel préalablement validé par la Mairie celle-ci ne peut prétendre de pas avoir eu connaissance de ces sorties prévues à l'avance.

Le bon entretien de la voirie et des trottoirs relève bien de la responsabilité de la Mairie.

#### ❖ Communications de la mairie.

A la reprise du mois de novembre, sans aucune communication préalable (affichage sur les panneaux de l'école, email ou autre) aux parents ou à la Directrice, la Mairie a modifié les autorisations de stationnement sur la route de Thairy, devant l'entrée de l'école Élémentaire, transformant un dépôt minute en stationnement réservé aux autocars de la cantine de 11h30 à 14h.

Bien que cette modification soit compréhensible, une meilleure communication aurait été appréciée.

#### ❖ Café des Parents

Certains parents nous ont demandé ce qu'il en était du café des Parents et à quelle date se tiendrait le prochain. Nous n'étions pas en mesure de leur répondre et regrettons nous aussi que cette occasion de créer des liens entre parents et d'aborder les sujets inhérents à l'éducation et la parentalité ne soit pas saisie.

#### ❖ Parcours culturel (bibliothèque)

Nous trouvons dommage que les élèves notamment de maternelle soient privés de sorties bibliothèque lorsque les conditions météo sont mauvaises (pluie, neige) et souhaiterions que ces jours-là le ou la bibliothécaire se déplace et vienne à l'école, ce créneau horaire de son emploi du temps étant de toute façon alloué à cette classe. Nous jugeons qu'il est plus facile à un adulte de faire le déplacement, même si cela implique de transporter une trentaine de livres plutôt que de priver une classe entière de l'opportunité de se familiariser avec des livres d'autant que ces sorties sont peu nombreuses et ne peuvent apparemment pas être reportées. Le bibliothécaire déciderait dans ces cas là des livres qui sont prêtés à l'enseignante et récupère ceux qui devaient être rendus. Notons que si l'on retire le temps de

marche des maternelles pour se rendre et rentrer de la bibliothèque l'animation elle-même n'est pas très longue.

➤ **Notes de la Directrice**

- ❖ L'enseignant référent informatique étant absent (congé paternité) et le référent informatique de la mairie n'ayant pu être rencontré pour faire le point avant le conseil la Directrice s'excuse mais se trouve dans l'impossibilité de nous faire un bilan sur ce sujet.

- ❖ **Les ponts du mois de mai**

Finalement les dates auxquelles les enfants auront classe le mercredi après-midi afin de compenser le vendredi 11 mai ou il n'y aura pas classe sont les suivants :

Le 4 avril 2 mai les enfants auront également classe l'après-midi aux horaires habituels du mercredi matin (8h45-11h45) et de 13h45 à 15h30.

\*Le projet éducatif territorial (PEDT), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2013, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.